



RCS : GRENOBLE  
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01936  
Numéro SIREN : 480 035 799  
Nom ou dénomination : HOLDING BEAUCHAMP

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/004426

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
GRENOBLE



1088081

**Dénomination :** HOLDING BEAUCHAMP  
**Adresse :** 47 rue Pasteur 38180 Seyssins -FRANCE-

**n° de gestion :** 2004B01936  
**n° d'identification :** 480 035 799

**n° de dépôt :** A2013/004426  
**Date du dépôt :** 16/05/2013

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
13/05/2013



1088081

BC AUDIT & CONSEILS



Groupe BBM

Baker Tilly

Experts - Comptables  
Commissaires aux Comptes

ASSOCIÉS

Vincent Bouvier

Laurent Cohn

TRIBUNAL de COMMERCE  
Déposé au GREFFE le :

16 MAI 2013

Sous le N° 4425

**HOLDING BEAUCHAMP**

S.A.R.L. au capital de 92 800 €

47 Rue Pasteur  
38180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE HOLDING BEAUCHAMP  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

BC AUDIT & CONSEILS



Groupe BBM

Baker Tilly

Experts - Comptables  
Commissaires aux Comptes

**HOLDING BEAUCHAMP**

S.A.R.L. au capital de 92 800 €

ASSOCIÉS

Vincent Bouvier

Laurent Cohn

47 Rue Pasteur  
38180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE HOLDING BEAUCHAMP  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 mars 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels clos le 31 décembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 300.000 €, un résultat d'exploitation de 3.505 €, un bénéfice net de l'exercice de 289.188 €.
- à cette date, les capitaux propres s'élèvent à 964.372€ pour un capital social de 92.800 €.

L'actif de 1.304.508 € comprend notamment 794.513 € de titres de participation, 259.377 € de disponibilités et placements de trésorerie.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Seyssinet, le 13 mai 2013

**BC Audit & Conseils**  
**Commissaire à la transformation**

**Laurent COHN**  
**Co-gérant**